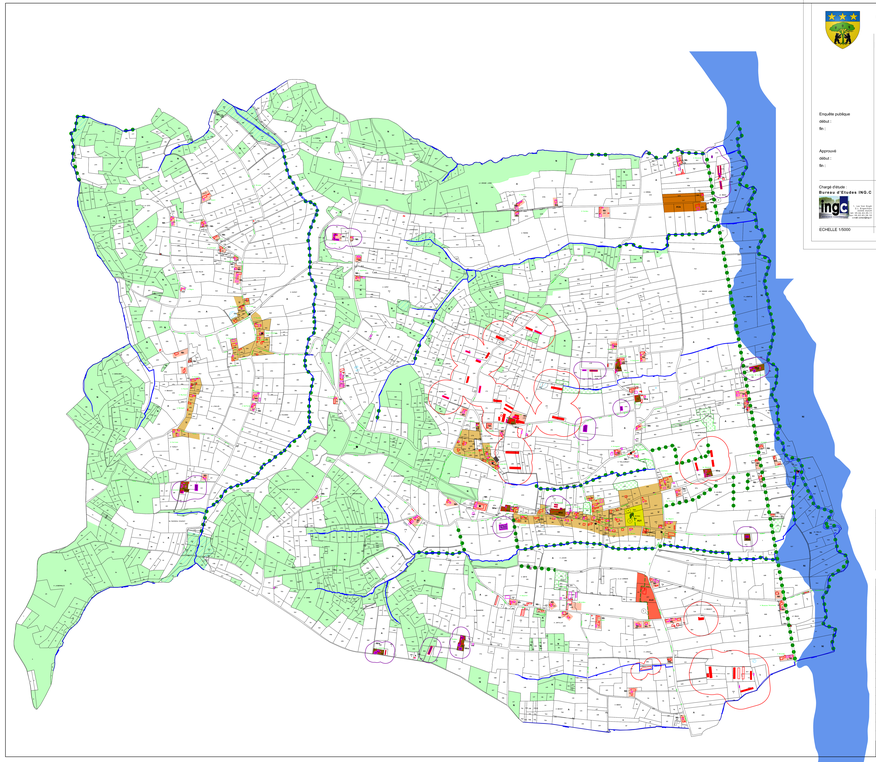

Commune d'AUX-AUSSAT

Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION

Enquête publique
début :
fin :

Approuvé
début :
fin :

Chargé d'étude :
Bureau d'Etudes INGEC

ingec
Le Lac Bât. Bora
2, rue Ariane
31700 BLAGNAC
Tél : 05 61 71 48 48
Fax : 05 61 71 49 99
Email : ingec@ingec.fr
SARL au capital social de 7 500 euros
RCS TOULOUSE B 349 974 179

Plan de zonage

ECHELLE 1/5000

DÉCEMBRE 2015

N

LISTE EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Emplacementsprélevés
1	Extension du cimetière	600 m²
2	Microstation de Rétamance-Commune de Bonnemazon	150 m²
3	Cheminement doux (Pecou)	225 m²
4	Bassin d'agrément (Pecou)	340 m²
5	Cheminement doux à créer	300 m²

LEGENDE

ZONE	INTITULE	STATIONNEMENT
	Périmètre du périmètre de droit de préemption urbain (DPU) de la commune de 10 années de chaque côté des bourgs	
	Zone de protection d'élevage 100 mètres	
	Zone de protection d'élevage 50 mètres	
	Exploitations élevage	
	Cheminements doux aménagés Sentiers de randonnée Voie verte Bordure de RD et de V.C. 12 / 13 / 18	
	Corridor et trame prégnante de flore 1 / 12 / 13 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23	
	Espace et paysages prégnants de flore de 1 / 12 / 13 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23	
Nc	Zone humide cf : Disposition du règlement	
Nd	Zone inondable	
N	Zone agricole	
N	Zone naturelle protégée	
U	Zone constructible urbaine ou bourgeoise	
Aua	Zone constructible à usage d'activités avec réserve des réseaux(eau)	
AU	Zone à urbaniser sous réserve des équipements	
AU	Zone à urbaniser sous réserve des équipements	
NB	Zone constructible pour l'habitat isolé en N	
NAa	Zone constructible pour l'habitat isolé d'exploitation agricole	

Echelle : 0 50 100 200 400 m